

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société populaire de Lezat (Jura) qui se plaint de l'incarcération de six bons citoyens, lors de la séance du 28 fructidor an II (14 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de Sûreté générale de l'adresse de la société populaire de Lezat (Jura) qui se plaint de l'incarcération de six bons citoyens, lors de la séance du 28 fructidor an II (14 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 159;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_15990_t1_0159_0000_1

Fichier pdf généré le 05/11/2020

14

La société populaire de Lezat [département du Jura] **félicite la Convention nationale sur la découverte de la conspiration de Robespierre et ses complices, et sur leur punition.**

Elle se plaint de l'incarcération de six bons citoyens, dont quatre officiers, et proteste de son dévouement pour la représentation nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de Sûreté générale (32).

15

Le conseil général de la commune d'Alais [sic pour Alès], **département du Gard, remercie la Convention nationale de la liberté qu'elle a rendue à plusieurs de ses membres.**

Insertion au bulletin, renvoi au comité de Sûreté générale (33).

16

Les représentants du peuple dans les départements de Vaucluse, du Gard, de l'Hérault et de l'Aveyron, font part à la Convention nationale des mesures qu'ils ont prises à leur arrivée dans ces départements.

Insertion au bulletin, renvoyé au comité de Salut public (34).

[Les représentants du peuple Perrin et Goupilleau (de Montaigu), envoyés dans les départements de Vaucluse, du Gard, de l'Hérault et de l'Aveyron, à la Convention nationale s.d.] (35)

Citoyens-Collègues,

A notre arrivée dans le Midi, nous nous sommes empressés d'y développer les principes de justice qui animent la Convention nationale. Nos premiers regards se sont portés sur une infinité de citoyens entassés dans les maisons d'arrêt des départements du Gard et de Vaucluse; nous avons fait mettre à exécution la loi du 21 messidor, d'après laquelle plus de 1 200 agriculteurs ou autres, vivant du travail de leurs bras, ont été rendus aux travaux des campagnes qui étoient en souffrance dans plusieurs communes : la plupart étoient accusés

de fanatisme ou de fédéralisme. Quant au premier chef d'accusation, nos collègues Borie et Maignet ont coupé le mal par la racine, en éloignant sagement les prêtres à 20 lieues des communes où ils avoient exercé des fonctions. Quant au fédéralisme, les dix-neuf vingtièmes des citoyens qui en étoient accusés, ignoroient complètement ce que cela signifioit. Les chefs de ce système désastreux, et qui, l'an dernier, avoit fait de si grands progrès dans le midi, ont péri, pour la plupart, par le glaive de la loi, ou sont en fuite. Nous prêchons dans ces contrées la paix, l'union, la fraternité; nous avons la douce satisfaction de voir que ces maximes, innées dans le cœur de tous les bons républicains, sont reçues avec enthousiasme. Nous avons tout lieu d'espérer des succès heureux de notre mission; nous sommes justes envers les patriotes, inflexibles envers les aristocrates et les modérés.

Nous faisons passer au comité de Salut public copies des arrêtés que nous avons cru devoir prendre; nous avons lieu de penser qu'il les approuvera; l'intérêt de la République une et indivisible est notre boussole, nous ne nous en écarterons jamais.

Signé, PERRIN, GOUPILLEAU.

17

Les administrateurs du district d'Evreux [département de l'Eure] **annoncent qu'après le jugement du tribunal révolutionnaire contre la ci-devant marquise de Querboent, ils ont fait apposer les scellés chez elle et procédé ensuite à l'inventaire : Qu'il a été trouvé 1^o. une somme de 48 081 L 6 décimes; savoir, 34 920 L en or, et 13 161 L 6 décimes en argent. Le receveur du district, à qui cette somme a été remise, va en faire l'envoi à la trésorerie nationale.**

2^o. 235 marcs 4 onces 2 gros d'argenterie qui vont être également envoyés à Paris, à la monnaie;

3^o. Enfin, une grande quantité de bijoux, pierreries, diamans, etc. qui viennent d'être envoyés au receveur près la commission des revenus nationaux.

Insertion au bulletin, renvoyé à la commission des revenus nationaux (36).

18

L'agent national du district de Couvin [département des Ardennes] **(37) annonce à la Convention nationale que plusieurs lots de biens nationaux, estimés en total 41 298 L, ont été vendus 232 600 L; et**

(32) P.-V., XLV, 245.

(33) P.-V., XLV, 246. *Bull.*, 30 fruct. *Ann. Patr.*, n^o 625. *C. Eg.*, n^o 760.

(34) P.-V., XLV, 246.

(35) *Bull.*, 28 fruct. *M. U.*, XLIII, n^o 467; *Ann. Patr.*, n^o 623.

(36) P.-V., XLV, 246.

(37) Couvin est réuni à la France en 1793, devient chef-lieu de district, aujourd'hui en Belgique.